

Arrêté du Maire DCP-N° 13 /2025

OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC
MARCHE SUBSEQUENT MS66 – MISSION DE MOE URBAINE NPNRU
SECTEUR MELODIUM – ROULOFF – VICTOR HUGO

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 06 juillet 2021, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 août 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN, adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché subséquent N° 2024-147 MS6 Mission de M OE Urbaine NPNRU Secteurs rues Mélodium – Rouloff – Victor Hugo au groupement économique ci-dessous :

ATELIER LD (Mandataire)
17 Rue de la Victoire
69003 LYON

CO-TRAITANTS
LD AUSTRAL / SCENE PUBLIQUE / ETUDIS I.D.R. / CYATHEA

Montant : 300 127,26 € HT, soit 325 638,08 € TTC.

Article 2 : Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André, le 19/02/2025



Pour le Maire et par délégation

JM
Jean-Marc PEQUIN